



S.I.A.V.O.S
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA VALLEE DE L'OISE SUD

22bis rue des Gords
95430 AUVERS SUR OISE
Tel : 01 34 48 42 59
Fax : 01 30 35 94 25
www.siavos.fr

MAITRISE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT

COMMUNE D'AUVERS SUR OISE

SECTEUR MESNY

DECLARATION D'INTERET GENERAL (DIG)

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'études ENVIREAU Conseils pour le compte du SIAVOS



SIAVOS
22bis rue des Gords
95 430 AUVERS SUR OISE

0	1	2
3	4	5
6	7	8

AVRIL 2022

SOMMAIRE

A.1- MÉMOIRE JUSTIFIANT L'INTERET GENERAL DE L'OPERATION.

A.2- MÉMOIRE EXPLICATIF PRESENTANT DE FACON DETAILLEE :

- Une estimation des investissements par catégorie de travaux, d'ouvrages ou d'installations ;
- Les modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages, des installations ou du milieu qui doivent faire l'objet des travaux ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes ;

A.3- CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX.

A.4- ETAT PARCELLAIRE

A.5- PLAN PARCELLAIRE



S.I.A.V.O.S
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA VALLEE DE L'OISE SUD

22Bis rue des Gords
95430 AUVERS SUR OISE
Tel : 01 34 48 42 59
Fax : 01 30 35 94 25
www.siavos.fr

MAITRISE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT

COMMUNE D'AUVERS SUR OISE

SECTEUR MESNY

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

PIECE A1- MÉMOIRE JUSTIFIANT L'INTERÊT GENERAL
DE L'OPERATION

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'études ENVIREAU Conseils pour le compte du SIAVOS



SIAVOS
22bis rue des Gords
95 430 AUVERS SUR OISE

0	1	2
3	4	5
6	7	8

AVRIL 2022

SOMMAIRE

1- Rappel de la situation. Désordres rencontrés.....	2
2- Analyse des phénomènes. Solution préconisée.....	5
3- Principes et objectifs des travaux envisagés.....	5
4- Travaux envisagés.....	6
5- Justification de l'intérêt général de l'opération.....	7

DSG Secteur
Mesny



Silbani
directeur

JUSTIFICATION DE L'INTERET GENERAL DE L'OPERATION

1- Rappel de la situation. Désordres rencontrés.

Les fortes précipitations observées sur la commune d'Auvers sur Oise les 13 Mai, 3 juin, 22 juin ainsi que dans la nuit du 27 au 28 juin dernier ont généré des coulées boueuses qui se sont formées sur le plateau agricole et qui ont rejoint la zone urbanisée de la rue Ferdinand Mesny, l'aval de l'avenue du Cimetière et de la rue de Paris en provoquant d'importants dégâts.

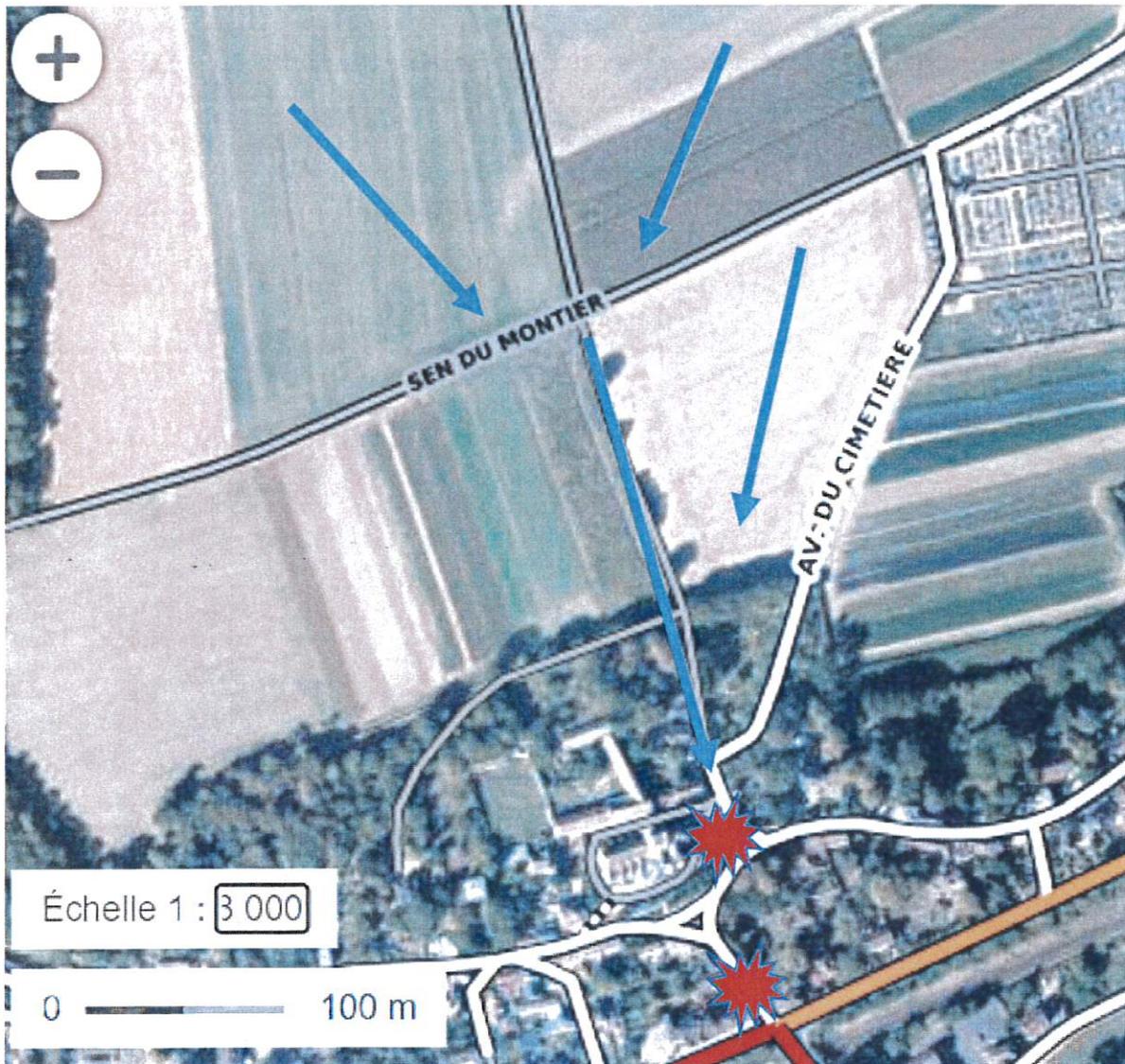


Figure 1 : Localisation des coulées boueuses.Secteur F. Mesny. Géoportail

- Constat des désordres.

Les désordres constatés sont des coulées de boues empruntant les voies de circulation et traversant le centre d'Auvers sur Oise. Ces phénomènes se sont répétés 4 fois en un peu plus d'un mois. Les dégâts sont uniquement matériels avec des propriétés privées, jardins et voies de circulation inondés nécessitant un nettoyage conséquent. La rapidité et l'importance de ces coulées auraient pu avoir des conséquences sur la sécurité des personnes.

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



Coulées de boues rue de Paris à Auvers sur Oise.



Coulées de boues en aval de la rue du Cimetière. Destruction de chaussée.



2- Analyse des phénomènes. Solution préconisée.

Les terrains situés en amont de la zone urbaine impactée sont des terrains agricoles. La nature et le sens des cultures, la pente des terrains, la teneur en eau des sols, l'intensité, la localisation de l'orage...ont un impact plus ou moins important sur la gravité de l'évènement en générant des coulées boueuses plus ou moins importantes. Les ruissellements ne peuvent être suffisamment pris en charge, se concentrent et s'écoulent en se concentrant vers la sente Ferdinand Mesny ou les pentes sont plus marquées accélérant les vitesses d'écoulement.

C'est la raison pour laquelle il est envisagé de réaliser les aménagements projetés afin d'assurer une meilleure prise en charge des ruissellements, en diminuant les vitesses d'écoulement, en assurant une décantation et filtration des eaux et en évitant une concentration vers l'aval. Des noues ainsi qu'une bande enherbée et plantée permettront une meilleure prise en charge des ruissellements.

3- Principes et objectifs des travaux envisagés.

Les aménagements projetés ne peuvent en aucune manière garantir une protection absolue contre le ruissellement et les coulées boueuses mais ont pour objectif d'améliorer la prise en charge des ruissellements et de réduire l'impact des coulées boueuses sur les habitations du secteur de la sente F.Mesny, de la rue du Cimetière et de la rue de Paris.

Les aménagements sont doux et ne nécessitent pas de travaux conséquents à fort impact sur le milieu naturel. Ils contribuent à améliorer la gestion des eaux de ruissellement du plateau et participent à la biodiversité.

Les travaux impactent des terrains privés et nécessitent une procédure de DIG (Déclaration d'Intérêt Général). Les propriétaires et locataires sont identifiés (état parcellaire). Le principe de gestion hydraulique est présenté ci-dessous :

→ Objectifs

Les fossés et talus sont des aménagements linéaires simples.

- ▶ **Ils captent les ruissellements** diffus pour les guider vers un endroit choisi et ainsi protéger une parcelle ou un site en aval.
- ▶ **Ils permettent l'infiltration** et piègent les sédiments.
- ▶ **Ils évitent l'érosion** à la sortie d'un ouvrage hydraulique (mare tampon...).



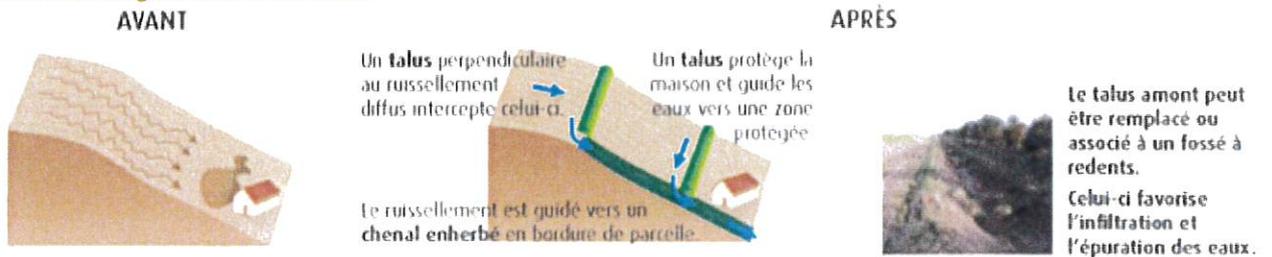
pour l'environnement

Les fossés et talus sont particulièrement appréciés par le gibier, font partie intégrante de notre paysage et participent à la biodiversité.



Fossé-talus de ceinturage collectant les ruissellements d'une parcelle cultivée et protégeant la route adjacente

Des rigoles se forment sur ma parcelle, les semis sont recouverts par de la terre en bas de parcelle et **les écoulements boueux se dirigent vers une maison**



Les travaux sont envisagés sur deux secteurs :

- En limite de plateau avant la rupture de pente et l'accélération des vitesses d'écoulement (Chemin des vallées de Butry)
- Sur le versant avant que les eaux ne se concentrent dans la sente F.Mesny.

4- Travaux envisagés.

Afin de prendre en charge les ruissellements et de limiter l'impact des coulées sur la zone urbaine située en contrebas de la rue F Mesny, Le SIAVOS propose la réalisation d'un dispositif de maîtrise de ces ruissellements composé :

En amont :

- D'une noue associée à une zone de dépression (mare) assurant la collecte et la décantation des eaux du bassin versant amont

En aval :

Les travaux envisagés consistent à réaliser sur les principes exposés précédemment :

- Une prairie associée à une noue aval récupérant les eaux de ruissellement. La prairie (bande enherbée) permettra la prise en charge des ruissellements pour réduire la charge en matières en suspension et diminuer les vitesses d'écoulement avant d'atteindre la noue. La bande enherbée sera également plantée.

5- Justification de l'intérêt général de l'opération

Les aménagements hydrauliques doux projetés sont d'intérêt général pour les différentes raisons suivantes :

- Les aménagements projetés permettent d'augmenter la surface tampon en bordure de versant susceptible de prendre en charge le ruissellement et de limiter les risques de coulées boueuses en assurant une meilleure protection des biens et des personnes sur la sente F. Mesny. Les aménagements de ce type ont déjà montré leur efficacité sur les bassins versants agricoles. Les phénomènes rencontrés peuvent s'avérer dangereux pour les populations justifiant leur intérêt vis-à-vis de la sécurité publique.
- Les aménagements projetés vont permettre de réduire l'impact des coulées boueuses et les coûts associés pour les collectivités. La réduction des risques d'inondation et de coulées boueuses permet de réduire l'impact sur les biens (chaussées, réseaux...) et de limiter l'entretien après les orages.
- Les aménagements projetés ont un impact positif sur la réduction des matières en suspension dans l'eau contribuant à améliorer la qualité des eaux des rivières dans le cadre des objectifs de qualité des eaux et cours d'eau (DCE). Ils permettent de limiter le départ des fines et contribuent à retenir une partie des matières en suspension sur le site, matières en suspension qui peuvent ensuite être régaliées à nouveau sur les terres agricoles en amont (réduction de l'érosion des terres arables). La rétention et la décantation des matières en suspension permettent de réduire l'impact sur le milieu aquatique à l'aval hydraulique.
- Les aménagements améliorent la biodiversité du site et contribuent à maintenir la continuité de trames herbacées et boisées sur le plateau agricole d'Auvers sur Oise.

Les événements passés ainsi que les quatre derniers orages de mai et juin montrent que la sente F.Mesny peut être très impactée par les ruissellements provenant du plateau. Les dégâts y sont systématiques.

La fréquence importante des orages ces deux derniers mois (4 événements rapprochés), la probabilité que la situation ne s'améliore pas (risques orageux accrus dans un contexte de réchauffement climatique) et l'impact psychologique répété sur les populations sinistrées appellent à une intervention rapide sur ce secteur.

Si aucune conséquence n'est à déplorer à ce jour sur la sécurité des populations, le risque subsiste. La situation doit être améliorée rapidement afin d'éviter une succession d'inondations pouvant à nouveau impacter les personnes et les biens.



S.I.A.V.O.S
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA VALLEE DE L'OISE SUD

22Bis rue des Gords
95430 AUVERS SUR OISE
Tel : 01 34 48 42 59
Fax : 01 30 35 94 25
www.siavos.fr

MAITRISE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT

COMMUNE D'AUVERS SUR OISE

SECTEUR MESNY

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

PIECE A2- MÉMOIRE EXPLICATIF DE L'OPERATION

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'études ENVIREAU Conseils pour le compte du SIAVOS



SIAVOS
22bis rue des Gords
95 430 AUVERS SUR OISE

0	1	2
3	4	5
6	7	8

AVRIL 2022

SOMMAIRE

1- Contexte réglementaire des travaux envisagés.....	2
2- Principe des travaux envisagés.....	3
3- Description détaillée des travaux envisagés.....	4
3.1- Aménagements projetés pour la maîtrise des ruissellements.....	4
3.2- Accès au site pour le suivi et l'entretien.....	5
3.3- Maintien de la sente Ferdinand Mesny.....	5
4- Aspect foncier.....	6
5- Estimation des investissements par catégorie de travaux.....	7
6- Modalités d'entretien des aménagements.....	7
7- Coûts de suivi et d'entretien des aménagements.....	8

1- Contexte réglementaire des travaux envisagés.

Les travaux envisagés par le SIAVOS pour améliorer la situation vis-à-vis de la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement sur le plateau agricole en amont du secteur Mesny à Auvers sur Oise (Chemin de l'Eglise et rue de Paris notamment) sont des travaux d'hydraulique douce comprenant l'aménagement de noue, de bande enherbée et de prairie. Ces aménagements s'inscriront sur les terrains agricoles en bordure de plateau.

Le SIAVOS a tout d'abord souhaité agir dans le cadre de l'article R 214-44 du code de l'Environnement qui permet d'intervenir sans autre procédure pour prévenir un danger grave et imminent en déposant un dossier auprès de la préfecture du Val d'Oise début juillet 2021.

Dans ce cadre, le dossier n'a pu aboutir car il ne peut s'agir d'une opération d'urgence visant à se prémunir d'un danger grave et imminent. En effet, l'article ne peut s'appliquer à la présente demande car, si les précédentes inondations ont provoqué des dégâts matériels qui confirment la nécessité d'intervenir pour prévenir les aléas futurs, le caractère imminent d'un risque d'orage ne peut être retenu (à la différence de la rupture d'un barrage ou l'effondrement d'une falaise).

Les aménagements proposés doivent donc être instruits dans le cadre d'une procédure de déclaration d'intérêt général (DIG) voire d'une autorisation environnementale.

Par ailleurs, la gestion des ruissellements est visée sous la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature de la loi sur l'eau (rejet des eaux pluviales). Le service de la Police de l'Eau du Val d'Oise a cependant précisé qu'afin de faciliter l'intervention des maîtres d'ouvrage, il a été décidé, dans le Val-d'Oise, de dispenser de cette procédure loi sur l'eau les aménagements d'hydraulique douce comme les fossés-haies-talus ou les rehausses de chemins. En revanche, les bassins de retenue ou les fossés rejetant directement dans un cours d'eau sont soumis à un dossier loi sur l'eau.

Le projet envisagé en amont du secteur Mesny, composé de noues hydrauliques, d'une dépression-stockage et de surfaces enherbées, constitue bien des travaux d'hydraulique douce et **nécessite une DIG avec enquête publique sans dossier loi sur l'eau**. Aucun rejet ne s'effectue dans un cours d'eau.

Les travaux seront réalisés pour l'essentiel en domaine privé. Le projet est soumis à une DIG avec enquête publique et comporte un volet parcellaire.



2- Principe des travaux envisagés.

Les travaux projetés ne peuvent garantir une protection absolue contre le ruissellement et les coulées boueuses mais ont pour objectif d'améliorer la prise en charge des ruissellements et de réduire l'impact des coulées boueuses sur les habitations et le secteur urbanisé de l'église et de la gare à Auvers sur Oise.

Les aménagements sont doux et ne nécessitent pas de travaux conséquents à fort impact sur le milieu naturel. Ils contribuent à améliorer la gestion des eaux de ruissellement du plateau en participant à une meilleure biodiversité (espace planté et bande enherbée).

Le site est actuellement occupé par des terres de culture et concerne un espace protégé au titre du patrimoine. Il s'agit de réaliser des aménagements hydrauliques doux très faiblement impactant du point de vue du paysage. La prise en charge des ruissellements est assurée par des noues et une dépression du terrain qui permettent le stockage et la décantation des eaux.

La réalisation d'un chemin d'accès pour les aménagements aval et l'utilisation du chemin du Montier à l'amont permettent d'assurer l'entretien.

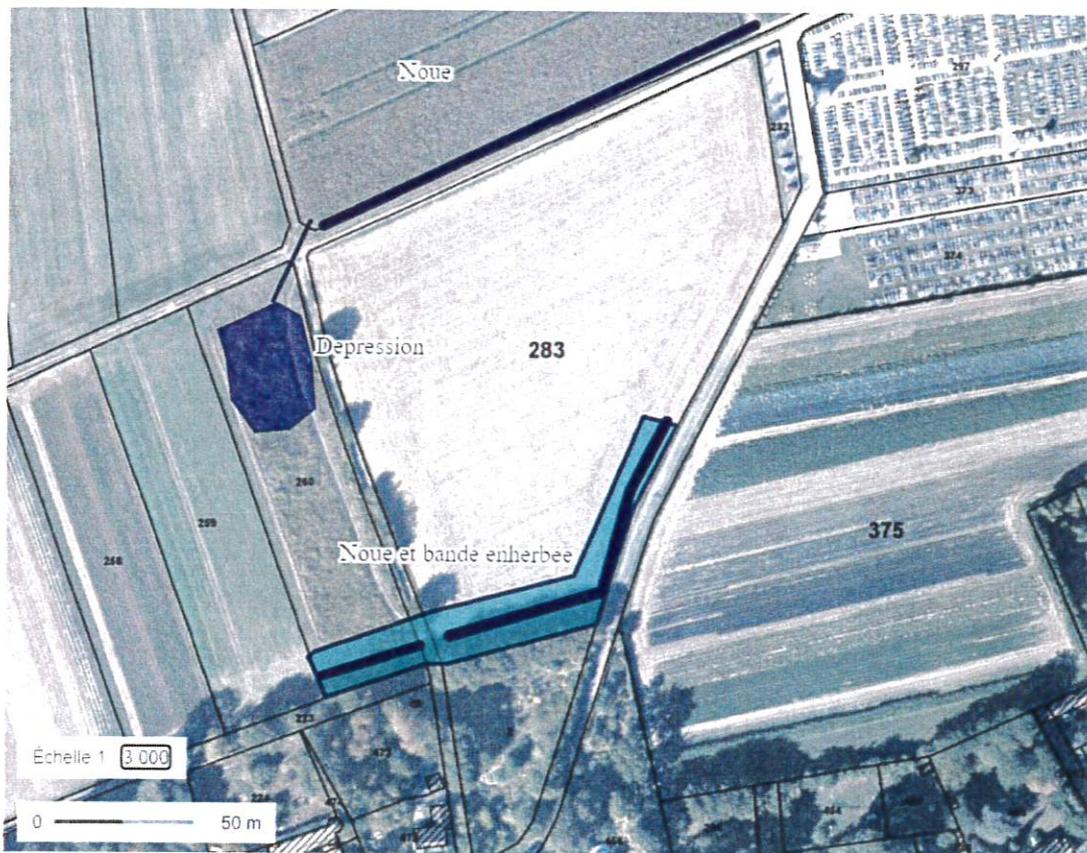


Figure 1 : Aménagements projetés. Secteur Mesny.

Le projet a pour but de prendre en charge les ruissellements avant qu'ils ne rejoignent la rue Ferdinand Mesny et n'atteignent le centre-ville. Le principe consiste à réaliser une noue captant les ruissellements en bordure des espaces cultivés, noue associée à l'aval à une bande enherbée assurant une diffusion des eaux sans concentrer les flux.

3- Description détaillée des travaux envisagés.

3.1- Aménagements projetés pour la maîtrise des ruissellements.

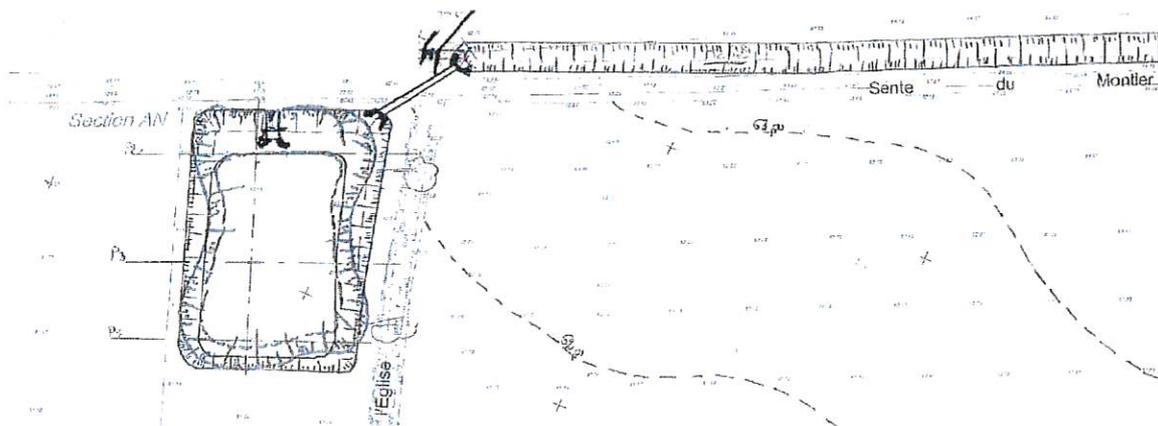
Les travaux envisagés consistent à réaliser sur les principes exposés précédemment

➤ En section amont le long du chemin des vallées de Butry :

- Une noue de décantation-stockage.

La noue amont, d'une largeur en gueule de 5 m et d'une largeur en fond de 3m présentera des talus de 1/1. Cette noue collectera les flux provenant des zones cultivées à l'amont et assurera le stockage et la décantation des eaux. La noue présentera un linéaire de 180 m environ pour un stockage estimé de 4 m³ par ml soit 720 m³ environ et sera réalisée le long du chemin des vallées de Butry (sente du Montier) afin de limiter l'impact sur les cultures. La noue concerne la parcelle X n°49.

Lorsqu' elle sera pleine, les débordements s'opéreront vers l'aval au niveau d'une **dépression de terrain (mare)** qui assurera une rétention complémentaire de l'ordre de 1 000 m³ (Parcelle AN n°260).



**Figure 2 : Aménagements hydrauliques doux amont
noue et dépression(mare).**

➤ En section aval

- Une bande enherbée.

La bande enherbée aura une largeur moyenne de 10m (parcelles AN n° 260 et AN n°283). Elle sera constituée d'une prairie fleurie de type Primula composée de 50% de fleurs sauvages et de 50% de graminées sur une superficie totale de 1 800 m² environ après préparation du sol. Cette bande enherbée aura pour fonction hydraulique de réduire les vitesses d'écoulement et de prendre en charge les ruissellements

concentrés pour assurer une diffusion des flux, décanter et filtrer les eaux afin d'abattre la charge en matières en suspension.

La bande enherbée sera plantée d'arbustes de type charmille et noisetier de façon à former des haies champêtres.

- Une noue de décantation-stockage-diffusion.

Immédiatement à l'aval, la noue d'une largeur en gueule de 5m et d'une largeur en fond de 3m présentera des talus de 1/1. Cette noue collectera les flux pris en charge par la bande enherbée et assurera le stockage et la décantation complémentaire des eaux. La noue présentera un linéaire de 180 m environ pour un stockage estimé de 4m³ par ml soit 720m³ et sera réalisée en travers de la pente sur les parcelles AD n°260 à AD n°283). Lorsque la noue sera pleine, les débordements s'opéreront de façon diffuse (débordement sur tout le linéaire) sur le chemin d'exploitation aval.

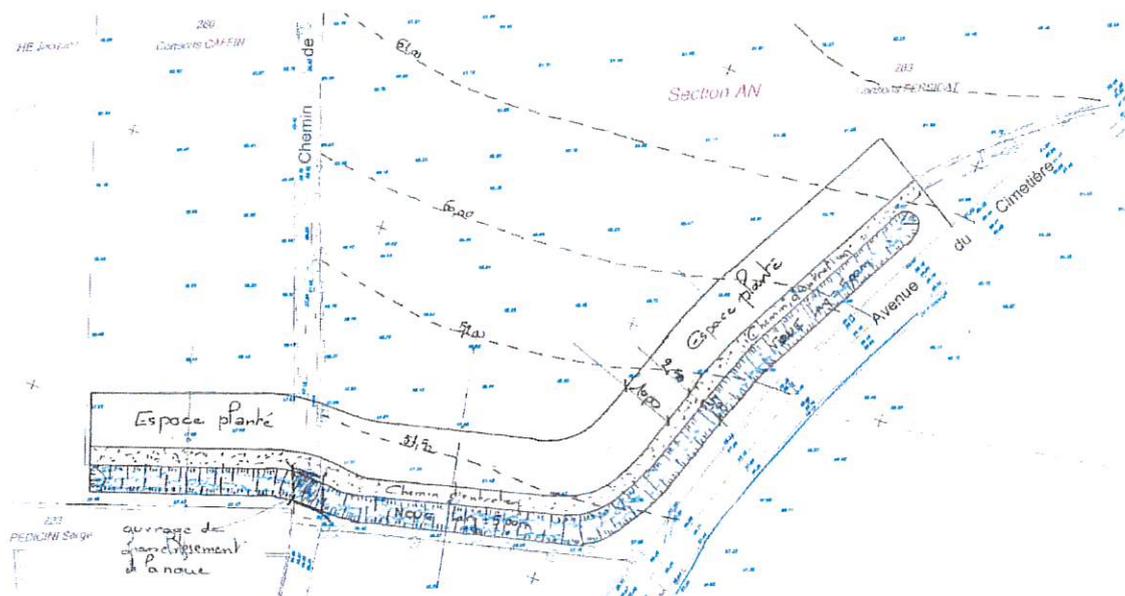


Figure 2 : Aménagement hydraulique doux aval.

NB : Le chemin d'exploitation sera finalement positionné en aval de la noue

L'ensemble des aménagements concerne les parcelles X n°49 et AN n°260 et 283 sur le territoire de la commune d'Auvers sur Oise. Il s'agit de parcelles privées.

3.2- Accès au site pour le suivi et l'entretien.

Les aménagements aval intègrent la réalisation d'un accès pour entretien débouchant sur la rue du Cimetière. L'accès d'une largeur de 2,5 m sera sécurisé de façon à empêcher toute circulation de véhicule non autorisé. La noue amont est accessible par le chemin des vallées de Butry.

3.3- Maintien de la sente Ferdinand Mesny.

La sente Ferdinand Mesny sera maintenue. Une passerelle sera aménagée selon le principe de la figure page suivante pour maintenir cet accès. Les coupes sur la noue sont également présentées page suivante.



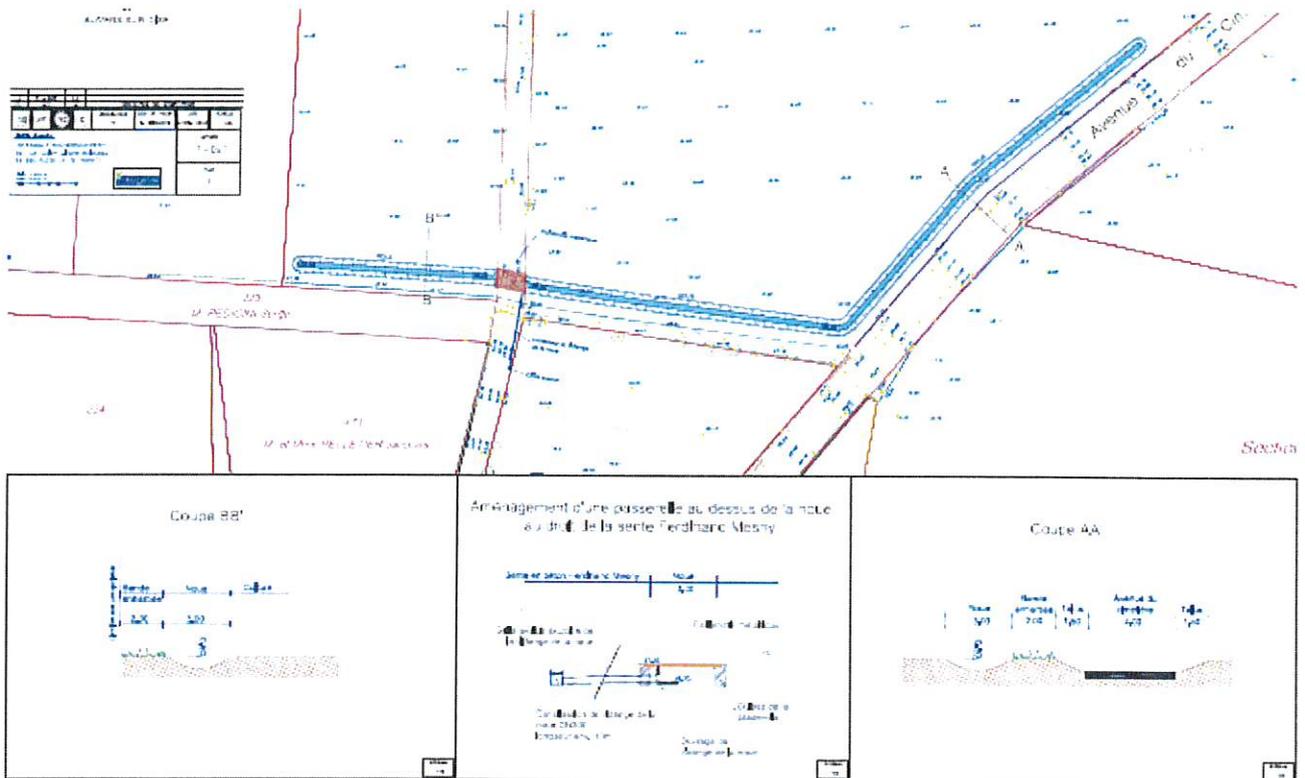


Figure 3 : Principe d'aménagement de la noue aval. Restitution du chemin F. Mesny

4- Aspect foncier.

Les terrains impactés par les aménagements hydrauliques doux projetés et par la voie d'accès et d'entretien envisagée sont occupés par des exploitants agricoles (locataires) ainsi que par leurs propriétaires.

Concernant les propriétaires, l'état parcellaire est présenté en pièce A4 du présent dossier. Ils ont été contactés par courrier en recommandé et où par téléphone dans l'attente d'une réponse pour certains d'entre eux. Le SIAVOS prévoit le cas échéant de négocier l'achat des terrains si l'occasion se présente ou de proposer une indemnité de servitude de l'ordre de 40% de la valeur vénale des terrains.

Pour les locataires : Le SIAVOS a pris contact et prévoit dans le cadre de l'éviction, de les indemniser sur la base des prix d'éviction qui se pratiquent dans le département. La surface totale à indemniser est estimée à :

- Bande enherbée + noues + dépression + accès : 6 000 m² environ



5- Estimation des investissements par catégorie de travaux.

Les investissements du SIAVOS pour réaliser pour les aménagements hydrauliques doux se répartissent de la façon suivante :

Aménagements hydrauliques doux

- Réalisation de la noue amont (pente 1/1)
180 ml = 11 000,00 €
- Réalisation de la dépression (mare)
2 000 m³ = 15 000,00€
- Création de la bande enherbée aval.
1 800 m² = 8 500,00 €
- Réalisation du fossé hydraulique aval (pente 1/1) et accès
180 ml = 11 000,00 €
- Plantations sur 1 800 m²
 - Préparation de la zone = 1 500,00 €
 - 900 m² de prairie boisée = 15 000,00 €

Le montant total des investissements travaux est estimé à 62 000,00 €

6- Modalités d'entretien et de suivi.

Concernant les interventions courantes, il est envisagé 3 interventions d'entretien par an (printemps, fin d'été et automne-hiver)

Le programme d'entretien prévu par le SIAVOS est le suivant :

- Curage des noues.

1 curage annuel (Mars) ainsi qu'un curage après chaque événement pluvieux conséquent (base de 2 événements majeurs par an en moyenne). Scarification du fond pour infiltration une fois par an (Mars).

- Fauchage de la bande enherbée.

3 fauchages par an en moyenne (printemps- début d'été- fin d'été automne).

- Contrôle des reboisements et arrosage des plants (haie)

Il est prévu la réalisation de 5 débroussaillages ainsi qu'une taille par an. Il est également prévu une visite de contrôle et un arrosage si nécessaire.

Les interventions seront réalisées par une entreprise mandatée par le SIAVOS dans le cadre d'un marché public.





S.I.A.V.O.S
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA VALLEE DE L'OISE SUD

22Bis rue des Gords
95430 AUVERS SUR OISE
Tel : 01 34 48 42 59
Fax : 01 30 35 94 25
www.siavos.fr

MAITRISE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT

COMMUNE D'AUVERS SUR OISE

SECTEUR MESNY

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

PIECE A3- CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'études ENVIREAU Conseils pour le compte du SIAVOS



SIAVOS
22bis rue des Gords
95 430 AUVERS SUR OISE

0	1	2
3	4	5
6	7	8

AVRIL 2022

CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

 Juin 2022 : Obtention de la DIG des travaux. Démarrage des travaux.

Préparation du marché – consultation – choix de l'entreprise : Janvier à juin 2022

Ordre de Service à l'entreprise : fin juin 2022

2021	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct	Nov
Réalisation des noues									
Bande enherbée									
Plantations									
Accès									

CALENDRIER ANNUEL DE SUIVI ET D'ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS

	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct	Nov	Déc
Visite des aménagements												
Entretien annuel des noues												
Fauchage prairie												
Contrôle des plantations												
Taille des plantations												
Débroussaillage plantations												

Le SIAVOS prévoit le financement et l'entretien des aménagements dans son budget.





S.I.A.V.O.S
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA VALLEE DE L'OISE SUD

22Bis rue des Gords
95430 AUVERS SUR OISE
Tel : 01 34 48 42 59
Fax : 01 30 35 94 25
www.siavos.fr

MAITRISE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT

COMMUNE D'AUVERS SUR OISE

SECTEUR MESNY

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

PIECE A4- ETAT PARCELLAIRE

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'études ENVIREAU Conseils pour le compte du SIAVOS



SIAVOS
22bis rue des Gords
95 430 AUVERS SUR OISE

0	1	2
3	4	5
6	7	8

AVRIL 2022



**22 bis rue des Gords
95430 AUVERS SUR OISE**

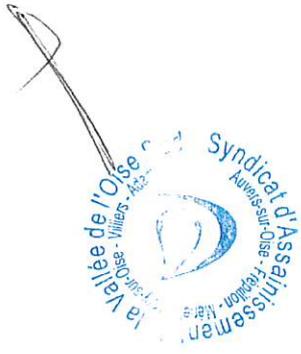
Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

ETAT PARCELLAIRE

**Noté le long du chemin des vallées de Butry
Section X au Lieu-dit « L'Aubin ».**

AUVERS SUR OISE





Commune d'AUVERS SUR OISE

REFERENCES CADASTRALES				PROJET		PROPRIETAIRES	
N° du plan	S°-N°	Surface en m²	Licuditt	Surface en m²	Inscrits à la matrice cadastrale	Réels ou présumés tels	
1	X n°49	21 550	L'Aubin	900	<p>Monsieur GAUTHIER Dominique, Marie, Augustin, Claude, Henry, retraité, né le 02 février 1942 à CAUMONT SUR DURANCE (84510), époux en secondes nocces de Madame LARTIGUE Mauricette, demeurant 73 Bd Ampère LES SABLES D'OLONNE (85100).</p>	<p>Monsieur GAUTHIER Dominique, Marie, Augustin, Claude, Henry, retraité, né le 02 février 1942 à CAUMONT SUR DURANCE (84510), époux en secondes nocces de Madame LARTIGUE Mauricette, demeurant 49 avenue Gustave Dron à TOURCOING (59200).</p>	



**22 bis rue des Gords
95430 AUVERS SUR OISE**

Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

ETAT PARCELLAIRE

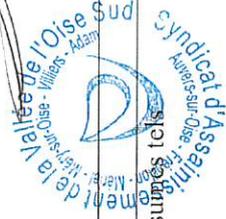
**Neue et bande enherbée plantée
Section AN au Lieu-dit « Le Village Est ».**

AUVERS SUR OISE



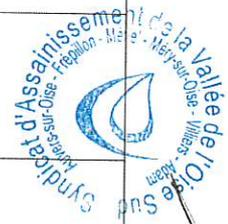
Commune d'AUVERS SUR OISE

REFERENCES CADASTRALES		PROJET		PROPRIETAIRES	
N° du plan	S°-N°	Surface en m²	Lieudit	Inscrits à la matrice cadastrale	Réels ou présumés tels
2	AN n°283	22 102	Le Village Est	<p>1°) Madame PERSIDAT Denise, Marie, Louise née HUJET à ERAGNY (Val d'Oise) le 13 août 1914. Usufruit éteint</p> <p>2°) Madame PERSIDAT Nicole, Danièle née à ERAGNY SUR OISE (95610) le 22 juillet 1938, retraitée, épouse de Monsieur DEVALLOIS Philippe, demeurant à SENTELIE (80160)</p> <p>3°) Monsieur PERSIDAT Claude, Michel, né à AUVERS SUR OISE (95430) le 27 décembre 1944, retraité, époux de Madame BEUNE Geneviève, demeurant 18 rue de la Bourgogne à AUVERS SUR OISE (95430).</p> <p>4°) Monsieur PERSIDAT Michel, Robert, né à BUTRY SUR OISE (95430) le 28 février 1949, retraité, époux de Madame LE FLOCH Marie Claude, demeurant 6 rue de la Gare à ERAGNY (95610).</p> <p>5°) Monsieur PERSIDAT Gérard, Francis né à BUTRY SUR OISE le 20 Octobre 1950, retraité, époux de madame ISOREZ Marie-Madeleine, demeurant 5 rue du Fort de Vaux à AUVERS SUR OISE (95430),</p>	<p>1°) Monsieur PERSIDAT Claude, Michel, né à AUVERS SUR OISE (95430) le 27 décembre 1944, retraité, époux de Madame BEUNE Geneviève, demeurant 18 rue de la Bourgogne à AUVERS SUR OISE (95430).</p> <p>2°) Monsieur PERSIDAT Michel, Robert, né à BUTRY SUR OISE (95430) le 28 février 1949, retraité, époux de Madame LE FLOCH Marie Claude, demeurant 6 rue de la Gare à ERAGNY (95610).</p> <p>3°) Monsieur PERSIDAT Gérard, Francis né à BUTRY SUR OISE le 20 Octobre 1950, retraité, époux de madame ISOREZ Marie-Madeleine, demeurant 5 rue du Fort de Vaux à AUVERS SUR OISE (95430),</p>



Commune d'AUVERS SUR OISE

REFERENCES CADASTRALES			PROJET		PROPRIETAIRES	
N° du plan	S°-N°	Surface en m²	Lieudit	Surface	Inscrits à la matrice cadastrale	Réels ou présumés tels
3	AN n°260	5 795	Le Village Est	2 683	<p><u>Usufruitière :</u> Madame CAFFIN Françoise née GOARIN le 18 décembre 1951. Demeurant 7 Square Emile Faguet à CHALLANS (85300)</p> <p><u>Nus-propriétaires :</u> 1°) Monsieur CAFFIN Maxence Serge François né le 13 août 1979 demeurant 03 Allée de la Verie à SOULLAN (85300). 2°) Monsieur CAFFIN Brieuc Hervé né le 23 décembre 1982. Demeurant Knochlaun Ballyhoolly road SAINT LUKE'S CORK (Irlande)</p>	<p><u>Usufruitière :</u> Madame CAFFIN Françoise née GOARIN le 18 décembre 1951. Demeurant 7 Square Emile Faguet à CHALLANS (85300)</p> <p><u>Nus-propriétaires :</u> 1°) Monsieur CAFFIN Maxence Serge François né le 13 août 1979 demeurant 03 Allée de la Verie à SOULLAN (85300). 2°) Monsieur CAFFIN Brieuc Hervé né le 23 décembre 1982. Demeurant Knochlaun Ballyhoolly road SAINT LUKE'S CORK (Irlande)</p>





S.I.A.V.O.S
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA VALLEE DE L'OISE SUD

22Bis rue des Gords
95430 AUVERS SUR OISE

Tel : 01 34 48 42 59

Fax : 01 30 35 94 25

www.siavos.fr

MAITRISE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT

COMMUNE D'AUVERS SUR OISE

SECTEUR MESNY

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

PIECE A5- PLAN PARCELLAIRE

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'études ENVIREAU Conseils pour le compte du SIAVOS



SIAVOS
22bis rue des Gords
95 430 AUVERS SUR OISE

0	1	2
3	4	5
6	7	8

AVRIL 2022

Département :
VAL D OISE

Commune :
AUVERS SUR OISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DEPARTEMENTAL DES
IMPOTS
FONCIERS DU VAL D'OISE CENTRE
DES FINANCES PUBLIQUES 95093
95093 CERGY PONTOISE CEDEX
tél. 01.30.75.72.00 -fax
sdif.val-doise@dgifp.finances.gouv.fr

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/10/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

5- PLAN PARCELLAIRE

 : emprise des aménagements projetés

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

